



Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Concierges et capitaines du château de Vincennes (1258-1418)

Marie-Astrid Zang

Concierges et capitaines du château de Vincennes (1258-1418)

Résumé de thèse. Source : école des Chartes

Thèse soutenue en 2001 à l'école des Chartes.

Un exemplaire peut être consulté aux Archives Nationales ; pour les démarches administratives, voir la [réglementation](#) pour la consultation des thèses de l'école des Chartes.

Extrait du résumé

Au début du XIIe siècle, les rois Capétiens occupent deux types de résidences fortifiées : les unes sont issues du fisc carolingien ou font partie du domaine royal depuis longtemps, les autres ont été construites il y a peu pour affirmer la domination royale sur des terres récemment conquises. L'ensemble de ces châteaux sont confiés à la garde de châtelains, par ailleurs chargés de l'administration des droits royaux dans les ressorts correspondants. A partir du XIIIe siècle, une distinction s'opère entre le châtelain, appelé « capitaine » un siècle plus tard, qui conserve ses attributions militaires, et le prévôt qui reçoit l'administration de la châtelainie. Sous les règnes de Louis VI et de Louis VII, apparaît par ailleurs un nouveau type de résidences, peu ou pas fortifiées, dont le but premier est l'agrément du roi et qui, en l'absence de fonctions militaires, sont confiées à une catégorie d'agents jusque là inconnue : les concierges...

[Lire la suite \(site de l'école des Chartes\)](#)